

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de restauration des berges du Bléquin au niveau de chez Monsieur Catoen réalisé par SAS Forêts et Paysages – ZA des Warenes D602 -59330 BEAUFORT.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement rue Henri Russel.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux au niveau du n° 40 rue du Henri Russel et la vitesse sera limitée à 30km/h **du Lundi 30 Septembre 2024 au Vendredi 13 Décembre 2024.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par le demandeur.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de Forêts et Paysages, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Septembre 2024
Le Maire,

Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **2 OCT. 2024**